

Questions orales

Deuxièmement, il ne s'est pas bien renseigné. Il n'a pas lu les 7 000 pages qui auraient pu le renseigner. Nous avons déjà déposé 7 000 pages sur ce sujet et nous en avons des milliers d'autres qui vont l'être quand la commission reprendra ses travaux.

• (1435)

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le ministre sait que cette affaire est grandement politisée. C'est ce qu'il essaie d'esquiver le plus possible.

Notre leader à la Chambre a écrit au gouvernement à peine quatre jours après la tragédie pour lui recommander de préserver et de protéger tous les documents pouvant toucher directement ou non au cas de la mine Westray. Or, un juge fédéral nous dit que le ministère fédéral de la Justice a délibérément et systématiquement omis de communiquer des renseignements à l'enquête provinciale sur la mine Westray et que des documents ont été censurés et altérés dans les coulisses.

Pourquoi le ministre de la Justice, ou son prédécesseur, a-t-il jugé nécessaire de brouiller les pistes ou de truquer le dossier?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, les députés d'en face ont terriblement du mal à écouter mes réponses et à comprendre ce que je leur ai déjà dit: non seulement nous avons collaboré pleinement avec la commission, mais l'allégation que le député vient de faire est clairement fausse.

Permettez-moi de lire encore une fois la lettre que je viens de recevoir du conseiller juridique de la commission. Elle dit:

Je peux vous confirmer que le rapport identifié par notre dossier IST 9 est le document qu'on a désigné sous le nom de rapport «CanMet» et que votre client l'a reçu avec les documents livrés en juin 1992.

Les députés d'en face ont dit que nous n'avons jamais envoyé le rapport ou que nous n'en avons envoyé qu'une partie. Le conseiller juridique de la commission dit maintenant qu'ils étaient dans l'erreur et que nous disions la vérité.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, la seule chose certaine au sujet de toute l'affaire Westray, c'est qu'il semblerait que le gou-

vernement est perplexe, l'opposition est perplexe, nous sommes perplexes et le public est perplexe.

Il faut tirer certaines choses au clair. Hier, la commission d'enquête disait, dans un communiqué préparé, que le document qu'elle avait appelé le rapport CANMET n'avait pas été fourni par le gouvernement.

Aujourd'hui, le ministre cite une lettre qui dit:

À l'automne 1992, nous avons appris l'existence d'un document connu sous le nom de «rapport Canmet». En vérifiant les documents que nous avons, nous n'avons pas trouvé trace d'un tel rapport. Par la suite, nous avons obtenu d'une autre source un exemplaire d'un rapport dont la page titre portait l'indication «CANMET REVIEW».

La personne qui a fourni ce rapport à la commission d'enquête de la Nouvelle-Écosse est Alexa McDonough, le chef du NPD provincial. Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui l'a fourni à la commission. Nous avons eu confirmation de cela de deux sources indépendantes au sein de la commission.

Je voudrais que le ministre nous donne enfin une réponse claire. Est-ce le gouvernement qui a fourni le rapport à la commission ou non? Quel rapport a-t-il fourni? Quand allons-nous avoir la vérité? Acceptera-t-il de déposer sa lettre?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis déçu du ton de la question de mon collègue. Dans une certaine mesure, son parti n'avait pas tenté d'exploiter cette question à des fins politiques comme l'a fait le Parti libéral. C'est malheureusement ce qu'il fait maintenant en mentionnant les noms de politiciens connus de l'assemblée provinciale.

Je vais lui dire ceci. S'il lit cette lettre, et je l'invite à le faire, il verra que ce que dit le conseiller juridique de la commission c'est que l'erreur vient de ce que le titre a été mal identifié. La commission admet maintenant qu'elle a toujours eu le document et elle s'excuse de l'embarras qu'elle a causé. Si le député veut que je lui lise les cinq paragraphes de la lettre, je serais heureux de le faire.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je pensais qu'il était de coutume pour un ministre, quand il lisait un extrait d'un document, de procéder immédiatement à son dépôt. Le ministre ne l'a pas fait, mais j'espère qu'il le fera bientôt.

Loin de moi l'intention de tirer un quelconque avantage politique de cette situation qui a coûté la vie à 26 personnes. Comme je l'ai dit tout à l'heure, et je veux y revenir dans ma courte question supplémentaire, cette